

Interview : Gérard Branchy, maire de Versailleux



entrer. Les projets d'aménagement et de valorisation étaient peu nombreux sur la Dombes, et notre projet a pu être intégré au document final et bénéficier des financements spécifiques au contrat de rivière.

Quels bénéfices attendez-vous de ce projet, pour votre commune et pour la Dombes en général ?

Je pense que ce projet bénéficiera à la Dombes dans son ensemble, qui souffre d'un manque de points d'intérêts accessibles au public. La fréquentation de ces aménagements,

déjà très importante à peine les travaux achevés, démontre déjà l'intérêt de cette réalisation. Ce site, qui fait par ailleurs parti de la Route des Etangs, doit devenir une étape importante de toute visite de la Dombes, en complémentarité avec d'autres sites comme le Parc des Oiseaux. Sa vocation pédagogique, assurée par les panneaux d'interprétation mis en place, en fait un bon exemple du type d'aménagement que nous pourrions développer dans le cadre du futur Parc Naturel Régional de la Dombes.

Comment est né ce projet d'aménagement de l'étang Chapelier ?

Ce projet est parti de nos réflexions concernant le développement touristique de notre commune. Nous avons la chance d'avoir sur son territoire ce très bel étang classé en réserve ornithologique, et il nous paraissait important de pouvoir faire découvrir au public les richesses naturalistes de ce site protégé.

Comment a-t-il été intégré au Contrat de Rivière Veyle ?

J'ai participé aux réunions d'élaboration du Contrat de Rivière Veyle au début des années 2000, où étaient présentés aux élus les différents types de projet pouvant être financés dans ce cadre, dans lequel l'aménagement de notre étang semblait pouvoir



Des panneaux d'interprétation sont disposés le long du sentier

Vue générale de l'étang Chapelier (photo : M. BENMERGUI)



Qu'est-ce que le contrat de rivière de la Veyle

Partant d'un constat d'une rivière dégradée, polluée, c'est un programme d'actions établi sur durée limitée (en quelque sorte une opération "coup de poing") pour améliorer durablement l'état et le fonctionnement de la Veyle et ses affluents. Le programme d'actions a été conçu sur la base d'études poussées qui ont analysé les problèmes avant de définir les remèdes.

Les actions du contrat de rivière concernent trois axes :

- la qualité de l'eau (15,3 millions d'euros)
- le bon fonctionnement des rivières (4,4 millions d'euros)
- la sensibilisation de la population grâce à des actions de communication (0,7 million d'euros)

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante

Il s'agit d'une structure intercommunale regroupant 49 communes du bassin versant de la Veyle chargée de gérer de façon cohérente et efficace les cours d'eau.

C'est la structure qui pilote et met en place les actions du contrat de rivière.

L'équipe technique est constituée de :

- un ingénieur, chargé de mission et responsable technique et administratif du Syndicat
- un technicien en charge des programmes de travaux,
- et une secrétaire comptable.

Actualités



Le syndicat Mixte Veyle Vivante produira d'ici la fin de l'année 2012, sous l'égide du Conseil Général de l'Ain, un plan de gestion visant à lutter contre la jussie, plante aquatique invasive apparue sur le territoire il y a quelques années.

Des travaux de valorisation touristique et écologique et touristique du Pont-De-Jonc à Grieges seront lancés dans le courant de l'année 2013. Ce projet consiste en l'aménagement des berges de la Petite Veyle pour l'accueil du public, avec un volet écologique comportant la recréation de zones humides.

Le projet d'arasement du seuil du moulin Cailloux, sur le Vieux Jonc à Saint Paul de Varax, a été soumis à enquête publique à la fin du mois de septembre 2012. Sous réserve d'un avis favorable du commissaire enquêteur, les travaux seront réalisés au premier trimestre 2013.



Seuil du moulin Caillou

Le projet de travaux visant à restaurer les ouvrages hydrauliques du moulin de Cassevesce à Saint-Cyr-Sur-Menthon (réfection de la digue, restauration et automatisations des vannes, plus quelques aménagements annexes) en est à sa phase préparatoire, car nécessitant un solide cadrage juridique. Les travaux sont à priori prévus pour le second semestre 2013.



Vannes du bars de décharge du moulin Cassevesce

Le bilan du Contrat de rivière se poursuivra jusqu'à la fin de l'année, avec la tenue d'un Comité de Rivière en décembre, où seront fixés et hiérarchisés les enjeux du territoire dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Sur la base de ces enjeux, un nouveau programme d'action sera élaboré pendant le 1er semestre 2013.

Suite au départ de Julien Corget, pour la Communauté de Communes du Canton de Pont-De-Veyle, Stéphane KIHIL assure désormais les fonctions de chargé de mission et responsable de structure du syndicat.

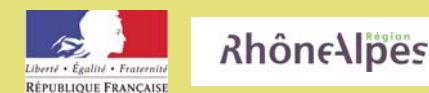
Syndicat Mixte Veyle Vivante

77, route de Mâcon - 01540 Vonnas
Tél. 04 74 50 26 66 - Fax 04 74 50 02 68
email : contact@veyle-vivante.com
site internet : <http://www.veyle-vivante.com>

Horaires secrétariat :

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 18h00
Vendredi de 8h30 à 17h00

Directeur de la publication : Daniel CRETIN
Conception, rédaction : Syndicat Mixte Veyle Vivante
Impression : Imprimerie Multitude



Journal financé avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Rhône-Alpes

LE JOURNAL DE LA Veyle



N° 9 - Décembre 2012

Sommaire

■ Pages 2-3
Bilan du contrat de rivière Veyle : éléments qualitatifs et financiers

■ Pages 4
L'aménagement de l'étang Chapelier à Versailleux

■ Pages 5
Interview de M. Gérard BRANCHY, maire de Versailleux

■ Page 6
Actualité



Le Syndicat Mixte Veyle Vivante, dont j'assume la présidence depuis 2008, a entamé depuis un peu plus d'un an un important travail de bilan visant à évaluer la politique et les actions menées pour la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de la Veyle pendant les 10 dernières années dans le cadre du Contrat de rivière Veyle.

Ce bilan constitue l'aboutissement du programme d'action innovant et ambitieux, initié dès la fin des années 90 par les élus du territoire en réponse à des enjeux devenus incontournables (pollutions diffuses, dégradation des rivières, etc.), et un contexte réglementaire et institutionnel en pleine mutation (Directive Cadre sur l'Eau, SDAGE, etc.).

Il nous appartient aujourd'hui d'évaluer le travail effectué, de façon rationnelle et objective, afin de poser les fondations de notre politique future sur ces enjeux, dont l'importance demeure plus établie que jamais. Une partie de ce bilan, consacré à l'évolution de la qualité de l'eau, a d'ores et déjà été présentée dans le précédent numéro du journal de la Veyle.

Le présent numéro du Journal de la Veyle s'attache à évoquer plus spécifiquement les aspects financiers de notre action, et la façon dont celle-ci s'inscrit dans l'économie locale, ainsi que la façon dont elle a été perçue et partagée par les acteurs du territoire.

Un autre article est consacré à l'aménagement de l'étang Chapelier à Versailleux, dont l'inauguration s'est tenue en début du mois d'octobre 2012, et qui constitue l'une des dernières opérations du contrat de rivière encore en cours.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture

Le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante
Daniel CRETIN

Venez visiter notre site internet

l'actualité du syndicat et de la veyle régulièrement mise à jour

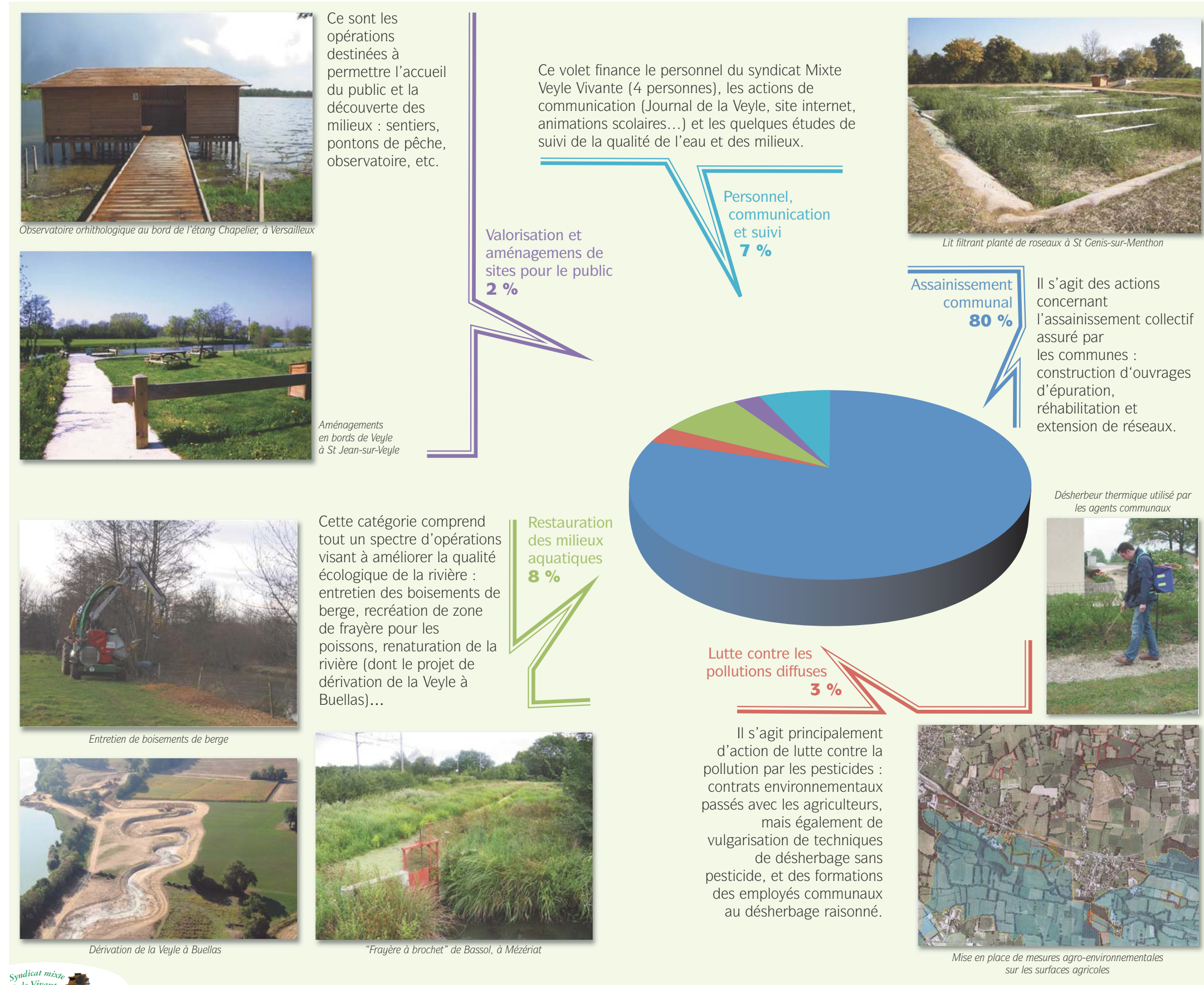
www.veyle-vivante.com

Contrat de Rivière Veyle 2004-2011 : éléments de bilan

Le Contrat de rivière Veyle, programme d'action qui réunissait les principales collectivités et acteurs du bassin de la Veyle pour une gestion cohérente des eaux et des milieux aquatiques, a pris fin en janvier 2011 après 7 ans de mise en œuvre. Le Syndicat Mixte Veyle Vivante, structure porteuse du Contrat de Rivière, c'est-à-dire chargée de son élaboration, de son animation et d'une partie de sa mise en œuvre, a engagé la réalisation du bilan de cette démarche, afin d'en définir les réussites, d'en comprendre les faiblesses, et surtout de poser les bases de ce qu'il reste à accomplir dans ce domaine.

Quelles actions ont été mises en place, et combien ont-elles coûté ?

La totalité des actions et opérations du Contrat de Rivière ont coûté au total 21 160 000 €, et elles se répartissent dans les thématiques suivantes :



Comment ont-elles été financées ?

Le Contrat de Rivière est un programme entièrement porté et mis en œuvre par les collectivités, et donc financé très majoritairement par des fonds publics.

Cependant, sa mise en œuvre a permis la mobilisation sur le territoire de financements spécifiques de la part des principaux partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général de l'Ain et la Région Rhône-Alpes), qui ont participé à la réalisation du contrat à plus de 50 %.

Soulignons que plus de 90% des sommes engagées ont été utilisées pour la réalisation de travaux ou autres opérations faisant appel à des prestataires privés. Ces fonds publics ont donc été réinvestis dans le tissu économique local.

Quel est l'impact de ces actions ? Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Objectifs du Contrat de Rivière	Bilan après réalisation
Améliorer les systèmes d'assainissement collectif pour diminuer la pollution des eaux par les matières organiques.	Les importants investissements réalisés dans le domaine de l'assainissement ont permis d'améliorer la qualité de l'eau de la Veyle sur sa partie aval. Des problèmes persistent néanmoins sur les affluents.
Diminuer les pollutions au phosphore issues des industries du territoire.	Conformément à leurs engagements, les industriels du territoire ont mis en œuvre des équipements de déphosphatation de leurs effluents, améliorant de façon notable la qualité de l'eau de la rivière.
Sensibiliser les acteurs du territoire, en particulier agricoles, au problème des pollutions diffuses par les pesticides.	Des contrats ont été passés avec 90 agriculteurs du territoire, et des expérimentations de désherbage mécanique ont été menées.
Préserver et améliorer le fonctionnement écologique de la rivière.	Plusieurs actions ambitieuses (comme la dérivation de la Veyle) ont été menées avec succès. Néanmoins, l'impact écologique de ces actions reste ponctuel, et une politique globale de gestion des ouvrages et moulins reste à mettre en œuvre.
Préserver les zones humides du territoire.	Des mesures contractuelles et réglementaires ont été mises en place pour protéger les prairies inondables de la Veyle aval.
Gérer les périodes d'inondation et de sécheresse.	Les services de l'état ont mis en place des dispositifs réglementaires limitant les constructions en zone inondable et restreignant les usages de l'eau en période de sécheresse.

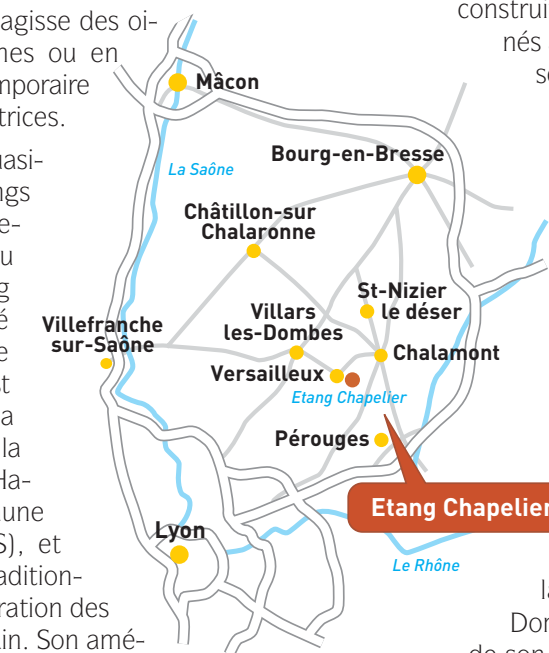
A la découverte des richesses naturelles et patrimoniales de la Dombes : l'aménagement de l'étang Chapelier à Versailleux

Le bassin versant de la Veyle recouvre, sur toute sa moitié sud, le territoire de la Dombes, sur lequel la Veyle elle-même et la plupart de ses affluents prennent leur source. La Dombes est constellée de centaines d'étangs, creusés par l'homme au Moyen-Âge afin d'assainir ce qui fut à cette époque un vaste marais. Ces étangs sont toujours exploités aujourd'hui en pisciculture de façon traditionnelle, et ce territoire se distingue également par la richesse de son avifaune, qu'il s'agisse des oiseaux autochtones ou en tant qu'étape temporaire d'espèces migratrices.

Cette inscription au Contrat de Rivière a permis à ce projet de bénéficier de financements importants de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Ain.

L'opération a consisté en la création d'un sentier longeant le plan d'eau et permettant de découvrir la faune et la flore caractéristique des bordures d'étang. Il donne accès à deux ouvrages construits sur pilots et destinés à l'observation des oiseaux : un poste d'observation constitué d'une palissade percée de fenêtres en bout de ponton, et un observatoire plus élaboré, lui aussi adapté à l'observation de la faune ornithologique. Le sentier est par ailleurs équipé de panneaux pédagogiques consacrés à la découverte de la Dombes, de sa culture et de son environnement.

Ces équipements ont été inaugurés le 6 octobre 2012, en présence des élus et acteur du territoire, et sont désormais ouverts au public.



De gauche à droite : D. CRETIN, G. BRANCHY, R. MAZUIR, J. GRIFFON et M. RAYMOND

Montant total de l'opération :
82 753 € TTC

Maître d'ouvrage :
Syndicat Mixte Veyle Vivante

Financement :
Agence de l'eau 28 %
Région Rhône Alpes 20 %
Conseil Général de l'Ain 20 %
Syndicat Mixte Veyle Vivante 32 %



Observatoire ornithologique en cours de construction



Palissade d'observation